

Image not found or type unknown



Délai pour porter plainte pour abus bancaire

Par **Moguet**, le **27/05/2011** à **14:05**

Bonjour,rrnrnEn 1992, la société que je gérais avait été mise en faillite suite à une dénonciation abusive de concours bancaire.rnrnAprès nos protestations, la banque était revenu sur sa décision mais c'était trop tard...rrnrnDe combien de délai on dispose pour que le liquidateur, qui n'était pas informé de cet incident, puisse se retourner contre cette banque.rnrnEst-ce 3, 10, 15 ou 20 ans ???rrnrnD'avance merci.